

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 27 janvier 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 27 janvier 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Alain MARIE, Patrick LORET, Thierry MOURLON, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Christian MONTCUIT (procuration Jean-Claude LECONTE), Valérie RENOUF.

I. Election du secrétaire

Sonia BAUDOUIN a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du lundi 22 décembre 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Vœux au conseil municipal

Le maire transmet au conseil municipal les vœux du sénateur Philippe BAS, des services de l'État, de l'entreprise DANTON-CHARTON.

IV. Demandes d'adhésion au SDEM de la commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec

Le maire indique aux membres du conseil municipal que la commune d'Agon-Coutainville (délibération du 14/11/2014) et le syndicat intercommunal d'électricité (SIE) de Bricquebec (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM).

Il précise que par délibération du 15 décembre 2014, le comité syndical du SDEM s'est prononcé favorablement sur ces adhésions. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du syndicat départemental d'énergies de la Manche doivent se prononcer sur ces adhésions dans un délai de trois mois.

Le maire sollicite donc l'avis du conseil municipal sur les demandes d'adhésion au SDEM désignées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion au SDEM de la commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec.

V. Nom de la place de la rue de l'église

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de la demande de riverains de la rue de l'église de donner un nom à la place desservie par cette rue. Il indique que pour des raisons pratiques de repérage, il serait pertinent de donner à cette place le nom de place de l'église.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord pour cette dénomination qui figurera sur une simple plaque apposée sur le mur.

VI. Cotisation aux communes touristiques 2015

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'ANMSCCT sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 288 € pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement de l'adhésion à l'ANMSCCT pour l'année 2015 et charge le maire du paiement de la cotisation de 288 €.

VII. Cotisation à l'association des communes rurales 2015

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'association des maires ruraux de la Manche sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 € pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux de la Manche pour l'année 2015 et charge le maire du paiement de la cotisation de 100 €.

VIII. Choix du logo communal

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe, présente les différentes versions possibles du logo communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 1 contre (Danielle LEBARBIER),

choisit le modèle ci-après :

et charge la maire-adjointe du suivi de cette affaire.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 27 janvier 2015

IX. Modification du contrat de location saisonnière pour les 6 mobilhomes du camping municipal

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe au camping et au tourisme, indique que le rapport établi par un agent de la Direction départementale de la protection des populations, service protection du consommateur, après un contrôle au camping en août dernier, stipule que le contrat de location saisonnière utilisé pour les 6 mobil-home du camping ne mentionnait pas l'ensemble des informations prévues par la réglementation.

Elle présente le nouveau texte du contrat (voir annexe) et demande au conseil municipal de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le contrat de location saisonnière des mobilhomes tel qu'il a été présenté et joint à la présente.

X. Refonte des panneaux de signalisation

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal le très mauvais état des panneaux de signalisation du conseil général dans le bourg.

Il obtient du conseil municipal l'autorisation de faire procéder à leur refonte et à la réactualisation du contenu signalétique, en partenariat avec le conseil général.

Après avoir ouvert la discussion sur le contenu, il a été décidé de poursuivre celle-ci dans le cadre de la prochaine commission des travaux.

XI. Augmentation du temps de travail d'un agent

Le maire rappelle que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'emploi du temps de madame Stéphanie GUERIN, adjoint technique de 2^{ème} classe, a été modifié et qu'il convient, avec son accord, de passer son temps de travail hebdomadaire de 22 à 25 heures, à compter du 1^{er} janvier 2015. Il précise que le comité technique paritaire a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de fixer le temps de travail de madame Stéphanie GUERIN, adjoint technique de 2^{ème} classe, à 25 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

XII. PLU

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal du suivi des discussions à propos du futur PLU. Il rend compte de la réunion de travail du 22 janvier 2015 avec monsieur MERCIER. Il indique que les deux prochaines réunions de travail auront lieu les 19 février et 19 mars, à la mairie, de 14 heures à 17 heures 30.

Le maire invite tous les membres du conseil municipal disponibles à y participer.

XIII. Enfouissement partiel des réseaux électrique et téléphonique rue de bas

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente les nouveaux devis établis par l'entreprise ALLEZ et Cie pour les travaux liés à l'effacement et au renouvellement du réseau basse tension d'un tronçon de la rue de bas :

TRAVAUX	HT	TVA 20%	TTC
devis 4219 - enfouissement ligne France Télécom	5 459.83 €	1 091.97 €	6 551.80 €
devis 4220 - éclairage public	9 690.96 €	1 938.19 €	11 629.15 €
MONTANT TOTAL	15 150.79 €	3 030.16 €	18 180.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte les devis susvisés pour un montant total de 18 180.95€ TTC ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2015.

XIV. Recensement général de la population 2015 : nomination d'une nouvelle coordonnatrice

Le maire informe le conseil municipal de l'indisponibilité, pour des raisons de santé, d'Anne-Marie BÉBIN pour assumer sa tâche de coordonnatrice du recensement général de la population. Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à nommer Sylvie LEBREUILLY pour la remplacer, dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de désigner madame Sylvie LEBREUILLY en tant que coordonnatrice d'enquête, en remplacement de madame Anne-Marie BÉBIN, souffrante (désignée par délibération du conseil municipal du 22 décembre 2014) ;
- fixe à 1 400€ nets la rémunération de la coordonnatrice d'enquête ;
- charge le maire de signer les arrêtés correspondants ainsi que tous actes nécessaires.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 27 janvier 2015

XV. Rapport de la commission des affaires maritimes

Raymond ROBIN donne lecture du rapport de la commission qui s'est réunie le 20 janvier dernier.

- Stationnement des véhicules aux parkings de la plage de Blainville sud : faire un rappel de l'arrêté municipal réglementant le stationnement des véhicules à usage professionnel et celui des véhicules de tourisme. De même, la commission demande la pose des barrières de protection, lors des marées, sur la partie nord des parkings, en raison des dangers liés aux éboulements. Le conseil municipal donne son accord.
- Zone conchylicole – réglementation générale : la question se pose de savoir si le règlement de la zone a été mis à jour récemment.
- Stockage des déchets dans le marais : ces déchets déposés sont-ils recyclables ou seulement utilisables comme remblais ?
- Bassins d'eau de mer construits par le GIE BLAINVILLAZAC : ces bassins semblent vulnérables et la commission suggère la plantation d'arbustes à feuillage persistant, et surtout une protection par la pose d'une clôture pour éviter tout incident.
- Cale de Gonneville : côté nord, dans le cadre de la protection de la dune, la commission propose de procéder à un rechargement en sable, comme sur le côté sud, sur 50 mètres seulement ; ou la pose de pieux à moules serrés le long du bas de la dune, cette suggestion ayant été approuvée par madame la sous-préfète le 28 août 2014.

Le maire indique qu'il transmettra cette proposition à madame la sous-préfète.

XVI. Rapport de la commission spécifique et choix du bureau d'études pour la mission d'assistance-conseil dans la gestion du service public d'assainissement collectif

Christian GOUX, président de la commission, informe le conseil municipal du résultat de la consultation, après analyse des précisions apportées par les bureaux d'études suite à l'ouverture des plis.

Il explique que pour l'ensemble des prestations demandées pour la durée du contrat (6 ans), les offres sont les suivantes :

- SOGETI INGÉNIERIE : 16 650 € HT (réunion supplémentaire 250€ HT)
- ARTÉLIA : 16 980 € HT (réunion supplémentaire 360€ HT)
- SIBÉO : 18 500 € HT (réunion supplémentaire 450€ HT)

Il explique que la commission s'est prononcée en faveur du cabinet SOGETI INGÉNIERIE, dont la proposition semble la plus détaillée et la plus explicite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre du cabinet SOGETI INGÉNIERIE pour la mission d'assistance-conseil dans la gestion du service public d'assainissement, pour un montant de 16 650€ HT ;
- charge Christian GOUX du suivi du dossier et de l'accomplissement des formalités nécessaires.

XVII. Questions diverses

1. Travaux de défense contre la mer à la plage de Gonneville

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente au conseil municipal la facture de la SARL FATOUT pour les travaux de défense contre la mer effectués à la plage de Gonneville. Il en indique le montant : 69 084.84€ TTC et rappelle les aspects techniques des travaux effectués. Il précise que ces derniers, effectués sous le contrôle de la DDTM, donnent entière satisfaction à cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 27 janvier 2015

Description :

Camping situé à 800m de la mer ; village à 1 Km, gare SNCF à 12 km, supermarché à 300m.
Equipements communs situés sur le camping : lave-linge à jetons ; aire de jeux pour les enfants, tennis, ping-pong, pétanque.
L'hébergement loué est une résidence mobile de loisirs de 2006, de 30m2.
Capacité maximum : 6 personnes.
Non accessible aux personnes à mobilité réduite.
2 chambres : 1 lit 140 et 2 lits 80, avec couvertures polaires et oreillers.
Cuisine : plaques gaz 4 feux, four électrique, four à micro-ondes, cafetière, batterie de cuisine, de vaisselle et de ménage.
Une bouilloire électrique et un aspirateur sont à la disposition des locataires au bureau d'accueil.
Sanitaires : douche, lavabo, WC (séparé).
Accès au bloc sanitaire du camping par un badge à demander à l'accueil.
Chauffage électrique.
Branchement télévision.
Terrasse bois avec salon de jardin, parasol et barbecue individuel.

Par le présent contrat, j'accepte les dispositions stipulées ci-dessus.

A, le

Signature et cachet du camping

Signature du locataire
(faire précéder votre signature de la
mention « lu et approuvé »)